

RÉPONSE DES OUVRIERS BELGES À L'ADRESSE DE OUVRIERS ANGLAIS (décembre 1836)...

Frères,

C'est avec reconnaissance et amitié que nous serrons la main que vous nous tendez pour nous soutenir et nous aider à briser les chaînes qui pèsent depuis tant de siècles sur les producteurs de la richesse.

Il est temps que nous prenions place aussi au banquet que nous apprêtons depuis si longtemps pour des maîtres ingrats.

Vous dites vrai: nous sommes des esclaves comme vous, mais notre dépendance a sa source dans notre ignorance; aujourd'hui nous prenons pour guide la devise même de ceux qui exploitent nos droits à leur seul avantage. Cette devise, c'est: *l'Union fait la force*.

Ouvriers, nous aussi nous ferons une sainte-alliance, et nous abstiendrons de tuer nos frères, sur l'ordre d'un oppresseur sanguinaire ou d'un insensé dont l'amour-propre aura été blessé.

A ceux qui nous exciteront contre nos frères, et qui nous parleront de la patrie et du bien commun, nous répondrons:

Il n'y a d'autre patrie que le monde, et le bien commun est celui de tous les peuples de tous les pays. Nous ne connaissons pas d'autres ennemis que les malfaiteurs. La nature n'a pas créé les hommes d'après des arbres généalogiques, ni des circonscriptions de frontières; et s'il en existe, alors elle a donné aux hommes le génie et la puissance pour les briser et les franchir, et non pour les maintenir et les renforcer.

Enfants de la Grande-Bretagne, vous avez été nos précurseurs dans la noble arène, où il faut lutter pour affranchir les classes ouvrières de la tutelle. Comme nous, vous avez l'expérience des ruses et des détours secrets de ces ennemis de l'ordre, qui ont été chargés de semer la division dans nos âmes paisibles. Votre fermeté, votre nombre et votre droit ont triomphé et remporté la victoire. Nous tâcherons de suivre le noble exemple de vos meetings et de vos institutions, destinées à l'instruction du peuple; et ceux qui nous refusent aujourd'hui nos droits, et usent des leurs avec tant de vanité et d'absurdité, trembleront et se cacheront encore comme ils l'ont fait au jour de notre sanglante bataille.

Nous voulons conclure avec les classes ouvrières de la Hollande et des provinces rhénanes, une alliance fraternelle, et ce n'est jamais à notre participation que la lutte s'est engagée avec elles. Elles sont comme nous, soumises à des maîtres impitoyables, notre but doit donc être commun, comme nos destinées sont communes. Nous, et toutes les classes d'ouvriers, nous devons tâcher d'obtenir:

1- La participation au droit de faire les lois.

2- Le droit de prendre part à l'instruction que l'État paie avec l'argent qu'il tire de notre misérable salaire.

3- L'abolition de l'impôt odieux qui vient mesurer notre boisson, peser notre sel, et aigrir notre pauvre morceau de pain noir, et toutes les taxes sur les maisons, que l'on fait peser sur ceux qui n'en sont pas propriétaires.

Nous demandons que la vérité remplace l'amère dérision de l'égalité devant la loi, qui n'existe que de nom.

Dans le service militaire, par exemple, le fils du vieillard pauvre, l'unique soutien de sa famille, est obligé de partir et de laisser ses parents dans la détresse, tandis que le fils du riche se rachète avec une petite partie de son superflu. N'est-il pas affreux que l'on dise à l'ouvrier qui ne possède rien: Vous aussi vous pouvez vous racheter, la loi vous le permet comme au riche; et l'on sait que le malheureux n'a rien!

Pouvons-nous poursuivre le millionnaire devant les tribunaux quand il nous refuse ou nous rogne notre salaire? Et n'est-il pas clair qu'il n'y a de droit que pour ceux qui ont les moyens de se faire rendre justice?

Lorsque sur un soupçon on nous jette en prison, pouvons-nous comme les riches obtenir notre liberté sous caution?

Si la misère force un malheureux père de famille à dérober un pain pour conserver la vie à ses enfants, le juge ne condamne-t-il pas cette victime de nos mauvaises institutions, tandis que l'usurier qui commet mille fois plus de vols, la loi à la main, n'a rien à redouter des tribunaux?

N'avons-nous pas, nous, ouvriers de tous les pays, le droit de demander l'abolition des taxes sur les objets de première nécessité, et de les faire reporter sur les revenus, sur les traitements des hauts emplois, sur les successions, de manière que chacun paie d'après ses ressources?

Nous n'aurions jamais fini, frères, si nous devions énumérer toutes les inégalités devant la loi qui, chez nous, chez vous, chez tous nos voisins existent au détriment des classes ouvrières, et cela provient de ce qu'elles n'ont personne qui veille pour elles à la confection des lois, que les riches votent seuls à leur avantage, et non au nôtre.

Il est donc nécessaire que les ouvriers, et les petits bourgeois de tous les pays emploient tous les moyens possibles pour obtenir d'être représentés par des hommes de leur classe, qui comprennent leur maux et qui les adoucissent, en défendant les droits de cette classe productive de la richesse.

Oui, dignes compagnons de travail, braves ouvriers anglais, vos frères de Belgique tâcheront de suivre votre conseil bienveillant, et nous ferons tous nos efforts pour nous unir à tous les ouvriers de nos villes et de nos campagnes, à ceux de la Hollande et des provinces du Rhin, pour travailler ensemble à la revendication de nos droits et obtenir la juste part des fruits de notre travail.

Certes, cette tâche nous coûtera encore bien des peines et des sacrifices; car nous ressentons encore chaque jour la persécution des oppresseurs du peuple; nous ne nous laisserons toutefois pas abattre, et nous marcherons courageusement contre tous les obstacles, dans le chemin de la justice, dans la confiance que vous, nos frères, qui avez déjà surmonté les difficultés les plus ardues, vous continuerez de nous aider de vos avis bienveillants.

Nous sommes vos frères producteurs de la richesse et victimes de l'aristocratie unie de Belgique et de France.

Avec approbation du meeting tenu à Bruxelles, le 25 décembre 1836, et dans l'espérance que les ouvriers des autres localités en Belgique suivront bientôt la même marche, nous membres ci-dessous désignés avons signé les présentes:

J. Relik, menuisier; Henri Spinet, clerc; P. de Langhe, peintre; J. H. de Hou, typographe; J. B. Kats, tisserand; J. J. Schütz, chapelier; Jan Cox, menuisier; Joseph Kats, tisserand; H. Dumont, journaliste; G. Marcandieu, tailleur; Ant. Rivé, serrurier; Godfroid Goffin, tonnelier; P. J. Thuns, men.; C. Kats, tisserand; J. Mertens, soldat pensionné; B. Overkant, maréchal-charron; J. J. de Sost, menuisier; H. Clasens, typographe; J. B. Pruys, maçon; F. Stroobant, étainier; A. Maniette, tailleur; L. van Yck, journaliste; Delpierre, maçon; M. Maes, imprimeur; F. Douwai, cordonnier; Jacob Kats, journaliste; J. B. Dekoster, commissionnaire, trésorier; J. Van der Veken, tapissier, secrétaire de l'association.

ADHÉSION DE GAND

La *Société du progrès* déclare par la présente, adhérer à la réponse à l'adresse des ouvriers anglais aux ouvriers belges, délibérée et signée par le meeting de Bruxelles, le 25 décembre 1836.

Gand, le 15 janvier 1837;

Le comité au nom de tous les membres de la société.

Signé: Jacques Broglia; Charles Ravignat; E. Frétin; L. Maréchal; Valentin Geysens; L. Leroy ; L. Bureau; Louis Picqueur, garçon meunier; C. P. Bette; L. van Aelst; Van Rooy; Pierre Koch; Eugène de Leu; Vervier; Joseph Vantbeek; P. Meessens; Joseph Broglia; E. Lejeune; Ph. Hamers; Vlaeminckx, peintre; Van Mast; J. Janssen; Louis Broulé; Verlinde, ébéniste; Félix; Van Bommel; Deneve; Dekryger; L. Verstraeten; C. Vander Vennet; Teyrlinkx; L. Fretin.

d'après *Le Courrier belge*,
Bruxelles, 24 janvier 1837.
